

COMMUNIQUÉ

Paris, décembre 2024

Notre-Dame de Paris : 2 jours de festivités dont les compagnies fluviales parisiennes vont faire les frais

Les 7 et 8 décembre, se dérouleront les cérémonies de réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Le Préfet de Police de Paris prévoit la fermeture à la navigation du Bras de la Monnaie ainsi que du Bras principal au droit de la cathédrale le samedi 7 décembre dans l'après-midi et la soirée ainsi que dans la matinée du 8 décembre jusqu'à 14 heures.

La traversée de Paris serait donc interdite à la navigation fluviale l'essentiel du week-end du 7 décembre.

Rappelons que le transport fluvial en Île-de-France permet d'éviter la circulation de plus d'un million de poids lourds et permet d'accueillir plus de 10 millions de passagers à bord des bateaux.

Plus de 100 croisières compromises

Le secteur du transport fluvial de marchandises est vital pour l'économie francilienne, (matériaux, évacuations de déchets, livraison urbaine), ainsi que pour les exportations qui transitent par Paris vers Rouen et le Havre, c'est le cas notamment du transport de céréales. Il est systématiquement affecté par la moindre décision de restrictions prise par les Pouvoirs Publics alors que les autorités affichent une volonté de son développement pour faire face aux enjeux du changement climatique.

Le secteur de la navigation touristique à Paris quant à lui perd ainsi la totalité des diners croisières du samedi, jour de pic d'activité hebdomadaire et la totalité des déjeuners croisières du dimanche. Même au plus fort des restrictions de naviguer pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en ce incluses les répétitions préalables, il ne nous est arrivé de devoir annuler un tel nombre de croisières ; ainsi, et en première analyse, le préjudice se chiffrerait entre 1 et 2 millions d'euros de recettes perdues sur ce seul week-end.

Ainsi en 2024, la navigation a été affectée plus ou moins gravement 30 % du temps par des décisions de toute nature prises par les Autorités.

À 8 jours de l'échéance ni concertation, ni information précise

En l'absence de concertation avec la Profession, impossible de proposer de schéma alternatif garantissant à la préfecture des conditions de gestion des risques adaptées à l'importance de l'événement et qui auraient permis le maintien de la navigation.

Comprenant les enjeux, la profession était prête se soumettre à des mesures de sûreté, fussent-elles lourdes, comme elle l'a d'ailleurs fait au lendemain des attentats de 2015 pour permettre la continuité de leur activité (Contrôles d'accès à bord, interdiction d'arrêt dans le périmètre de sécurité, régulation du trafic par VHF...).

L'occasion ne nous en a même pas été donnée.

Le temps de la concertation avec les milieux économiques n'aura durée que le temps des JOP 2024

La Profession déplore ainsi qu'après avoir travaillé de manière parfaitement alignée avec l'État, la Préfecture et le Comité d'Organisation pendant près de trois ans dans le cadre de la préparation des JOP 2024 avec le succès que nous savons, il soit aussi rapidement fait table rase non seulement des intérêts du secteur de la navigation mais également des appels à la conservation d'un héritage quant au partage du fleuve, lequel semble au travers de cet événement s'analyser en éviction pure et simple.

À propos d'Entreprises fluviales de France (E2F)

Entreprises fluviales de France (E2F) est une organisation professionnelle représentative au niveau national, reconnue par le Ministère des transports, fédérant les transporteurs fluviaux français. La Fédération réunit toutes les familles professionnelles du transport fluvial : artisans bateliers, armateurs, opérateurs en compte propre, transporteurs de passagers, croisiéristes, péniche hôtels... E2F est également porteur associé du programme CEE ReMoVe visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2 de la filière Transport et Logistique.

[✉ contact@entreprises-fluviales.fr](mailto:contact@entreprises-fluviales.fr) [🔗 entreprises-fluviales.fr](https://entreprises-fluviales.fr)

À propos de Communauté Portuaire de Paris (CPP)

La Communauté Portuaire de Paris, née en 2016, a pour objet de rassembler des opérateurs fluviaux ou terrestres proches du fleuve implantés sur le bief de Paris compris entre l'écluse de Port à l'Anglais dans le Val de Marne et l'écluse de Suresnes dans les Hauts de Seine, en vue de permettre un développement harmonieux et synergique de leurs activités, et proposer aux pouvoirs publics et établissements publics une action centralisée pour gagner en efficacité dans toutes démarches visant à améliorer et développer leurs exploitations.

[✉ contact@cpp.paris](mailto:contact@cpp.paris) [🔗 cpp.paris](https://cpp.paris)